

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 mars 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 mars 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – MAURY – PASTOR – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA - LEVEJAC.

Absents : M. SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE DE GESTION 2018 – « BUDGET M.14 ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2018 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – « BUDGET M.14 ».

Le maire donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2018, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 qui s'élève :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	943 563,48 €	Dépenses	1 171 426.78 €
Recettes.....	1 040 075,03 €	Recettes.....	1 192 599.21 €
Résultats	96 511.55 €		21 172.43 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de l'exercice 2018 ainsi que des résultats antérieurs reportés, l'excédent de clôture s'élève à 240 521,65 €.

COMPTE DE GESTION 2018 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2018 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – « C.C.A.S. ».

M. le maire présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 qui s'élève :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	4 720,92 €	Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	5 308.33 €	Recettes.....	0.00 €
Résultats	587,41 €		0.00 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 10 376.29 €.

- COMPTE DE GESTION 2018 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2018 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. Le maire, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
* Dépenses.....	0.00 €	* Dépenses	0.00 €
* Recettes.....	0.00 €	* Recettes.....	0.00 €
Résultats	0.00 €		0.00 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit de 19 862.31 €.

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET GENERAL.

M. le maire propose à ses collègues l'affectation du résultat d'un montant de 240 521.65 € selon la répartition suivante :

- Section d'investissement : 8 955.00 €

- Section de fonctionnement : 231 566.65 €

Accord unanime du conseil municipal.

- VOTE TAUX IMPOSITION 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un maintien des taux 2018.

De ce fait, les différents taux d'imposition pour 2019 seront les suivants :

- Taxe habitation : 23,22 %

- Taxe foncier bâti : 37,86 %

- Taxe foncier non bâti : 144,35 %

- VOTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2019.

M. le maire rappelle au conseil municipal le principe d'aide aux associations par une subvention annuelle et éventuellement une subvention exceptionnelle après examen de situation ou de projet particulier.

Il propose à ses collègues une revalorisation des subventions de fonctionnement 2019 dans le respect des crédits affectés sur le budget 2018 qui s'élève à 9 576 €.

Il énumère l'ensemble des associations bénéficiaires.

Accord unanime du conseil municipal.

- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LE PROJET D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE « LA CAUNETTE ».

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par la Préfecture pour émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'exploitation et d'extension de la carrière d'agrégats à « La Caunette », commune de Salsigne.

Après débat, le conseil à la majorité (2 abstentions) donne un avis favorable.

- VENTE TERRAIN « GUIRAUD » EMPLACEMENT RESERVE (copie plan).

M. GUIRAUD informe la commune de son souhait de vendre une partie de sa parcelle située rue de la Fontaine Fraîche, parcelle classée en emplacement réservé du P.L.U. destiné à du stationnement.

Conformément à l'article L.230-4 du Code de l'Urbanisme, le conseil doit se prononcer sur cette vente.

M. le maire expose à ses collègues qu'avec l'acquisition récente de la parcelle BENIT, située dans le secteur, en vue de créer un parking, cette parcelle présente moins d'intérêt.

De plus, la partie mise en vente ne remet pas en cause le statut juridique d'emplacement réservé.

Il indique que la suppression ne peut intervenir que dans le cadre d'une modification simplifiée du P.L.U. prévue par l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme

Aussi, il propose à ses collègues de renoncer à se porter acquéreur.

Accord unanime du conseil municipal.

- ACCORD LOCAL SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO.

M. le maire informe ses collègues que conformément à la Loi 2015 264 du 09 mars 2015, la composition du conseil d'Agglo de Carcassonne Agglo, bénéficie d'un accord local de répartition des sièges entre la ville centre Carcassonne et l'ensemble des autres communes.

Le conseil communautaire proposé est de 143 membres dont 43 de la ville de Carcassonne, la représentation des autres communes restant inchangée.

Il indique que le conseil doit se prononcer sur cette répartition.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Mutuelle territoriale AXA :

M. le maire rappelle à ses collègues que par délibération du 18 mars 2018, le conseil s'est prononcé favorablement au soutien aux demandes engagées par Carcassonne Agglo et AXA Villegly dans la mise en place d'une assurance complémentaire santé.

Il indique qu'il est saisi par AXA Villegly pour une prolongation de ce soutien.

Accord unanime du conseil municipal.

o COMTE RENDU DES ADJOINTS.

Rien à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.


Le Maire,
Alain MARTY